

AVENANT 1

CONVENTION DE SOUS-OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Espace snacking

PARC DES EXPOSITIONS L'EDUEN

Vu la convention de sous-occupation du domaine public conclue entre la ville d'Autun et Kid's Land Events portant sur un espace snacking au sein du parc des expositions l'Eduen en date du 2 février 2026.

Considérant qu'une modification de cette convention est nécessaire afin de régulariser la dénomination de l'occupant, puisque seul le nom commercial a été indiqué sans faire mention du nom officiel de l'entreprise.

ARTICLE 1 : DENOMINATION DE L'OCCUPANT

Par le présent avenant, la dénomination de l'occupant est modifiée comme suit :

La **SARL PAUL**, ayant pour nom commercial « KID'S LAND EVENTS »,
21 Place du Docteur Chauveau, 21 230 LACANCHE
Immatriculée sous le numéro SIRET 489 887 687 00015
Représentée par M. Arnaud SALOMON.

ARTICLE 2 : EFFET

Le présent avenant ayant pour objet de corriger une erreur matérielle présente dans la convention initiale, celui-ci a un effet rétroactif.

Fait à Autun, le

Arnaud SALOMON
Représentant la SARL PAUL



Vincent CHAUVET
Maire de la ville d'Autun